

En dépit des demandes émanant de l'opposition, le gouvernement Michel II n'a pas présenté de déclaration gouvernementale au Parlement et n'a pas réclamé de vote de confiance. Le Premier ministre a toutefois présenté sa coalition remaniée à la presse comme étant une Orange bleue, avec des priorités clairement identifiées, la distinguant de la coalition mise sur pied le 11 octobre 2014, communément appelée la Suédoise. Le nouveau gouvernement ne dispose pas d'une majorité à la Chambre des représentants puisque les trois partis politiques qui le soutiennent rassemblent 52 sièges sur 150.

Rappelons le contexte politique de cette situation inhabituelle.

Le 27 septembre 2018, devant l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) réunie à New York, le Premier ministre, Charles Michel, indique que la Belgique approuvera le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières alors en préparation. Le 14 octobre, à l'occasion du scrutin communal et provincial, les quatre partis de la coalition subissent un recul (plus prononcé pour la N-VA et pour le MR, les deux principales composantes de la majorité, que pour le CD&V et l'Open VLD). À la fin du mois d'octobre, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Theo Francken, fait savoir au Premier ministre que son parti, la N-VA, ne peut approuver le Pacte en discussion à l'ONU. Tant les autres partis de la coalition que le diplomate en charge depuis deux ans de la négociation de ce pacte au nom de la Belgique indiqueront par la suite qu'à aucun moment, les responsables de la N-VA impliqués dans la préparation de ce document n'avaient indiqué jusque-là leur intention de refuser l'approbation de ce document par la Belgique. Entendu en commission des Relations extérieures de la Chambre, le 4 décembre, l'ambassadeur belge envoyé spécial Migration et Asile précisera que les réserves émises par l'Office des étrangers et par le secrétaire d'État Francken ont été prises en considération et ont été rencontrées dans la version finale du texte onusien.

Pour justifier sa position, exprimée avec une force croissante durant le mois de novembre, la N-VA met en avant sa crainte de voir le pacte imposer des obligations juridiques aux États en faveur des migrants. Le revirement de la N-VA sur ce dossier est largement interprété comme une réaction de ce parti à la décision de plusieurs pays, dont l'Autriche (dirigée par un gouvernement alliant les conservateurs de l'ÖVP et le FPÖ, parti d'extrême droite), de ne pas signer ce pacte, ainsi qu'à sa rivalité avec le Vlaams Belang sur la thématique de l'immigration (ce dernier faisant circuler une pétition contre ce pacte).

Les trois partenaires de la N-VA au gouvernement fédéral (parmi lesquels figurent les deux formations composant avec la N-VA le gouvernement flamand) maintiennent leur volonté de voir le Premier ministre confirmer, lors du sommet prévu à Marrakech le lundi 10 décembre, l'adhésion de la Belgique au pacte, dont la signature est prévue la semaine suivante à New York. Le lundi 3 décembre, à l'issue du bureau de son parti, le président de la N-VA, Bart De Wever, met en garde : « Un gouvernement qui va à Marrakech est un gouvernement que nous ne soutenons pas ». Il ajoute toutefois ne pas vouloir faire tomber le gouvernement, mais modifier la position de celui-ci.

Différentes tentatives de désamorcer la crise secouant la coalition sont entreprises. Le 4 décembre, le négociateur belge auprès de l'ONU ainsi que plusieurs experts sont entendus par la commission des Relations extérieures de la Chambre, notamment pour envisager le caractère contraignant ou non du pacte. Un comité ministériel restreint est également prévu, finalement annulé et remplacé par des rencontres bilatérales entre le Premier ministre et les vice-Premiers ministres. En début d'après-midi, une campagne de communication portant le logo de la N-VA circule sur les réseaux sociaux montrant des migrants et des slogans virulemment hostiles aux étrangers. Rapidement, cette campagne déclenche des réactions outrées. À l'instar des partis démocratiques de l'opposition, les partenaires du gouvernement

s'indignent, le vice-Premier ministre CD&V, Kris Peeters, la jugeant « scandaleuse ». En cours d'après-midi, la N-VA met un terme à sa campagne et présente ses excuses.

Le lendemain, la commission des Relations extérieures de la Chambre approuve une résolution demandant au gouvernement d'apporter son soutien au pacte ; plusieurs partis de l'opposition soutiennent cette résolution, à propos de laquelle les partis de la majorité se divisent, la N-VA votant contre. Après différentes péripéties, une majorité alternative adopte, lors de la séance plénière du jeudi 6 décembre, une motion quelque peu différente ; la N-VA et ses deux élus dissidents, ainsi que le PP et le VB s'y opposent. Durant la séance, le chef du groupe Open VLD, Patrick Dewael, somme les membres N-VA du gouvernement de rentrer dans le rang ou de démissionner.

Le Conseil des ministres tenu le vendredi 7 décembre est bref et n'aborde apparemment pas la question du pacte. Ainsi mise en minorité à la Chambre, mais bien décidée à empêcher que C. Michel s'exprime à Marrakech au nom du gouvernement, la N-VA réclame la tenue d'une nouvelle réunion des ministres. Celle-ci se déroule le 8 décembre et la divergence de vues entre les membres de la coalition persiste. La survie du gouvernement paraît difficile, mais les ministres et secrétaires d'État N-VA ne semblent pas vouloir démissionner et les autres membres de la coalition hésitent à demander au roi de les révoquer.

Le dimanche 9 décembre, les trois ministres et les deux secrétaires d'État N-VA annoncent leur démission. En cours d'après-midi, le Premier ministre se rend au Palais royal, le roi étant resté jusque-là à l'écart de la crise. Par arrêté, celui-ci accepte la démission des cinq membres N-VA du gouvernement, promeut les deux secrétaires d'État restants (Pieter De Crem, CD&V, et Philippe De Backer, Open VLD) au rang de ministres, ce qui a pour effet d'assurer la parité linguistique au Conseil des ministres (le Premier ministre, jusque-là considéré comme francophone, n'étant désormais plus pris en compte dans ce calcul). En outre, l'arrêté royal répartit les compétences jusque-là exercées par des représentants de la N-VA ; quelques autres compétences glissent du vice-Premier ministre Open VLD, Alexander De Croo, à son coreligionnaire P. De Backer. En fin d'après-midi, alors que les observateurs se demandent s'il faut considérer qu'il s'agit d'un nouveau gouvernement ou de la prolongation de celui formé en 2014, le Premier ministre tient une conférence de presse au cours de laquelle il qualifie son équipe ainsi modifiée d'Orange bleue. Il présente les « défis prioritaires » que celle-ci entend relever, ainsi résumés dans un tweet : « Pouvoir d'achat, développement économique et social, soutien aux investissements... ; sécurité & justice ; focus sur politique climatique ». Le soir même, C. Michel se rend à Marrakech où, le lendemain, il confirme l'appui de la Belgique au pacte de l'ONU.